



FORFAIT MOBILITÉS DURABLES (FMD)

L'UNSA VOUS INFORME

COMMENT EN BÉNÉFICIAIRE EN 2024 ?

La signature en fin d'année 2023 de l'accord NAO par l'UNSA-Ferroviaire a permis le renouvellement du FMD pour 2024. Attention : pour en bénéficier ou continuer d'en bénéficier en 2024, vous devez (re)compléter le formulaire de demande sur le site de l'Agence paie & famille.



32

mille est le nombre approximatif de cheminots qui ont bénéficié du forfait mobilités durables en 2023 grâce à l'UNSA.

UNE DÉMARCHE 100 % UNSA

Négocié et obtenu par l'UNSA, le forfait mobilités durables est un dispositif financier de soutien aux salariés, destiné à encourager le recours à des transports plus propres pour leurs trajets domicile-travail.

FMD : QUE PERMET-IL ?

- Une allocation annuelle de 400 € pour aider et inciter les agents à utiliser un mode de déplacement doux.
- La prime à l'achat d'un vélo mécanique ou électrique de 150 €.
- La prise en charge à hauteur de 75 % des abonnements de transport collectif.

POUR RAPPEL

Les salariés éligibles peuvent remplir la déclaration disponible sur le site de l'APF (rubrique *ma gestion administrative / la rémunération / forfait mobilités durables*) : <https://shorturl.at/irvVW>



UNSA-FERROVIAIRE



EN SAVOIR PLUS

